



Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de

Montereau et ses Environs

COMITE SYNDICAL

Le mardi 14 décembre 2021

Date de la convocation et affichage : 3 et 7 décembre 2021

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Afférents au comité syndical :	42	Présents :	17
Pouvoirs :	2	Qui ont pris part à la délibération :	19

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre 2021, à dix-huit heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, 3 place de la Résistance sur la commune d'Echouboulains (77830), sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents :

La Brosse-Montceaux : M. Alain DEMELUN ; Cannes-Ecluse : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG ; Chevry en Sereine : Mme Muriel PLANADE et M. Didier FOURDRAIN ; Diant : M. Lionel VALLEE ; Echouboulains : M. Mathias VIGIER et M. Michel LEGEAY ; Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD ; Forges : M. Damien BUZZI ; La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN ; Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; Montmachoux : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON ; Thoury-Férottes : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés :

Barbey : M. Jean-Luc BAILLET et M. Eric BOURBIGOT ; Blennes : Mme Stéphanie PRISE et M. Laurent YONNET ; La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; Diant : Mme Chantal GODON ; Esmans : M. Laurent DELALANDRE ; Forges : Mme Adeline BOUSSAC ; La Grande Paroisse : M. Jean-Claude GALLOIS ; Laval en Brie : Mme Geneviève DALBART et M. Patrick CHON ; Misy-sur-Yonne : Mme Guylène AUREORE et M. Sébastien BORG ; Montereau-Fault-Yonne : Mme Mélanie MAIROT et M. Sofiane REGUIG ; Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES et Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; Salins : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN ; Varennes-sur-Seine : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Pouvoirs :

Forges : Mme Adeline BOUSSAC a donné pouvoir à M. Damien BUZZI.
Barbey : M. Jean-Luc BAILLET a donné pouvoir à M. Michel DALIBON.

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président, Damien BUZZI constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 13 octobre 2021
- 345 - Transaction Citroën
- 346 - Provision pour risques et charges
- 347 - Transfert des fonds dossiers comptables de SITCOME sur SiYonne
- 348 - Décisions modificatives
- 349 - Emprunt Maison de la Mobilité
- 350 - Autorisation donnée au Président d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 sur les deux dossiers comptables « SITCOME » et « Carte SiYonne ».
- 351 - Règlement intérieur Gare routière de Montereau F-Y
- 352 - Règlement intérieur Comité syndical du SITCOME
- Questions diverses

M. Damien BUZZI :

Merci à toutes et tous d'être présents ce soir à Echouboulains.

Nomination du secrétaire de séance

M. Damien BUZZI :

Comme à l'accoutumée, maintenant, je vous propose de nommer notre secrétaire de séance. Si l'on se fie à l'ordre que nous avons utilisé depuis le début de l'année, nous en étions donc à la commune de Courcelles en Bassée, pour déterminer et désigner un secrétaire.

C'est donc la commune de Diant qui sera sélectionnée et nous aurons le plaisir de nommer Lionel VALLEE, qui devra signer le compte rendu qui sera effectué par la directrice générale du syndicat.

Lionel, cela pose-t-il un problème ?...

Aucun, nous avons donc notre secrétaire de séance pour ce soir. Merci Lionel.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 13 octobre 2021

M. Damien BUZZI :

Je vous propose maintenant d'approuver le compte rendu du dernier comité syndical qui s'est tenu le 13 octobre, et que vous avez reçu...

Avez-vous des remarques, des annotations sur ce document qui vous a été transmis ?

J'avais noté 2 éléments :

Jean-Jacques nous avait interpellé sur la vente des 9 places, et sur l'estimation de ces véhicules.

Nous avons donc quelques précisions à vous apporter. Pour rappel, nous avons décidé de léguer aux Domaines 4 véhicules 9 places et un véhicule 5 places de manière à ce que ces derniers soient mis aux enchères ; vous vous souvenez, ces véhicules ayant été utilisés dans le cadre du transport à la demande et de notre régie.

Sur ces 5 véhicules, un état des lieux a été réalisé et je le tiens bien évidemment à votre disposition.

Il sera nécessaire de réaliser plus de 20 000 € de travaux sur ces 5 véhicules, soit une moyenne de 4 000 € par véhicule que ce soit de la carrosserie, de la peinture ou de tous travaux apparents.

Ces véhicules ont été pris en charge le 6 décembre par les domaines, ils seront proposés aux visites du 6 au 10 janvier 2022 et seront mis aux enchères le 11 janvier 2022.

Il faut que vous sachiez également que ces véhicules sont mis en vente uniquement à destination des professionnels. Ils sont vendus en l'état et sans contrôle technique.

On imagine, d'après les informations qui nous ont été remontées par les domaines que nous pouvons espérer les vendre entre 1 000 et 5 000 € pour les 9 places.

Une fois la vente réalisée, bien évidemment, nous reviendrons vers vous, afin de vous apporter toutes les précisions nécessaires.

Une 2^e question avait été posée par Madame PRISE :

Nous en avons d'ailleurs débattu, concernant le nombre de personnes qui peuvent être prises en charge dans les véhicules du TAD.

Nous avons donc sollicité directement IDFM, à ce sujet, et c'est le décret 2021- 699 du 1^{er} juin 2021, sur les mesures générales nécessaires de cette crise sanitaire qui effectivement, préconise, que seuls 2 passagers puissent être pris en charge sur chaque rangée de sièges dans les véhicules mis en place pour effectuer le service.

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

Je voudrais savoir ce qu'il en est du véhicule de 21 places qui est utilisé parfois pour effectuer le service de TAD ?

M. Damien BUZZI :

Les consignes, ce sont 2 passagers par rangées...

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

Oui, mais dans les bus, il n'y a pas de restriction, les bus sont pleins...

M. Damien BUZZI :

Nous sommes bien d'accord et c'est bien là la problématique. Nous en avons débattu au dernier comité syndical, et nous appliquons très certainement un décret dont les restrictions sont trop fortes, mais qui est toujours en vigueur.

Et j'imagine qu'avec la nouvelle vague que nous subissons, ces mesures sanitaires ne vont peut-être pas être levées tout de suite ; nous sommes pour l'instant dans le maintien de ce protocole de 2 personnes par rangées dans les véhicules 9 places.

Voilà donc, comme promis, les quelques informations que je voulais vous apporter suite aux questions posées au dernier comité syndical.

Nous allons donc pouvoir passer à l'approbation de ce compte- rendu.

Des questions ? Non... ce compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Transaction Citroën

M. Michel DALIBON :

En 2018, avec le précédent Président, nous avons décidé d'apporter un nouveau service à la population en proposant à la location des véhicules électriques.

Nous avons lancé un appel d'offres en 2019 pour l'acquisition de 3 véhicules électriques en sachant que ces véhicules devaient être subventionnés dans le cadre du programme « Leader sud 77 » à hauteur de 60%, soit un reste à charge pour le SITCOME d'environ 22 000€.

Le seul concessionnaire automobile ayant répondu à cet appel d'offre étant le garage Citroën à Ecuelles, nous lui avons demandé de mettre ces 3 véhicules E-Méharis à notre disposition en attendant que notre commission d'appel d'offres se réunisse pour lui attribuer le marché.

Nous avons décidé que cette commission n'attribuerait le marché que lorsque nous aurions reçu l'accord de subvention « Leader Sud 77 ».

Il s'est malheureusement avéré que la subvention ne pouvait pas nous être accordée car nous n'avions pas la compétence tourisme.

Nous avons déjà fait logotiser les 3 véhicules et fait une grosse campagne de publicité autour de ce nouveau service ; nous n'avons, là encore, pas eu le résultat escompté car très peu de personnes intéressées nous ont contacté.

Le coût des véhicules était d'ailleurs très élevé puisqu'il fallait compter en plus des 58 000€ d'acquisition, l'assurance pour 6 000€ par an, la location annuelle des batteries pour 2 400€ et l'entretien de ces véhicules électriques en sachant que ces derniers ne se font plus et qu'il est difficile de trouver des pièces. Vu le coût élevé d'un service qui n'aurait intéressé que peu de monde, nous avons décidé de négocier avec Citroën pour ne pas acquérir ces véhicules.

Nous avons rencontré avec Damien le directeur de chez Citroën qui conserve les véhicules depuis plus de 2 ans dans son parc.

Les nombreuses négociations qui s'en sont suivies ont abouties aux conclusions suivantes :

Citroën accepte de conserver les 3 E-Méharis moyennant une indemnisation de 22 250€ pour non prise de possession et la prise en charge de 9 mois négociés de location (au lieu de 18 mois) des batteries pour 1 777,68€ HT ou 2133,22€ TTC.

Nous vous demandons donc aujourd'hui d'accepter cette transaction avec Citroën, afin de clore définitivement le dossier.

M. Jean-Jacques BERNARD :

Peut-on avoir la date de délibération d'achat de ces véhicules ?

M. Michel DALIBON :

Nous en avons parlé à de multiples reprises effectivement lors du mandat précédent.

Mais comme indiqué, nous n'avons pas pris la décision de les acheter à l'époque...

M. Jean-Jacques BERNARD :

...donc je comprends qu'il n'y a pas eu, ni de décision, ni de délibération de prises...

M. Michel DALIBON :

...Non, on n'en a parlé à maintes et maintes fois...

M. Jean-Jacques BERNARD :

... Oui, oui, je me souviens, mais je voudrais savoir s'il y a eu une délibération de prise permettant l'achat de ces véhicules... Ou y a-t-il eu uniquement une décision du président d'acheter ces véhicules ?

M. Michel DALIBON :

... des décisions et des délibérations, oui...

M. Jean-Jacques BERNARD :

... de délibération d'achat passée en sous-préfecture ?...

M. Michel DALIBON :

...Non...

M. Jean-Jacques BERNARD :

... Alors il n'y a pas eu de délibération officielle. Ce n'est donc pas une décision et il n'y a donc aucun document opposable sur le fait que le SITCOME soit engagé vis-à-vis de Citroën.

On ne peut donc pas aujourd'hui valablement délibérer sur une transaction pour un achat que l'on n'a ni décidé ni approuvé.

M. Michel DALIBON :

Il faut savoir que si Citroën voulait nous obliger à les acheter toutes les 3 ; ils peuvent parfaitement le faire...

M. Jean-Jacques BERNARD :

... Pourquoi ? ...

M. Michel DALIBON :

... Parce qu'il y a eu une très grosse campagne de publicité de presse de faite quant à la mise en place du service, des photos ont été publiées dans tous les journaux de la presse locale et départementale, il y a eu de nombreuses réunions organisées avec tous les élus, dont tu faisais partie, des flyers qui ont été distribués, et des manifestations et expositions, avec de nombreuses personnalités politiques ; elles ont été logotisées aux couleurs du SITCOME et exposées à la Foire Saint Parfait, à Montereau, chez Leclerc, à Cannes-Ecluse...

Et rien qu'avec ces éléments, Citroën pourrait parfaitement nous obliger à les acheter.

Et puis, il y a eu un document écrit signé de l'ancien président, concernant l'engagement du SITCOME pour l'achat de ces 3 véhicules.

Nous avons durement négocié avec Damien, et effectivement, nous pourrions jouer un bras de fer avec Citroën mais nous sommes sûrs de perdre, et nous serions dans l'obligation d'acheter ces 3 véhicules électriques qui sont complètement obsolètes, dont les pièces ne se font plus...

M. Jean-Jacques BERNARD :

... Oui, mais je maintiens que cette délibération peut être attaquable.

M. Damien BUZZI :

C'est surtout pour nous, un choix de raison. Acheter ces 3 véhicules à hauteur de 60 000 €, aujourd'hui, cela ne serait pas judicieux de notre part, on ne s'en servirait pas, elles sont obsolètes, nous n'avons pas la compétence tourisme et donc pas les subventions qui vont avec, et il faudrait mettre en place des agents le week-end, ce qui nous reviendrait extrêmement cher, pour un service qui n'est pas du tout sollicité par les usagers.

M. Jean-Jacques BERNARD :

Je n'ai pas dit qu'il fallait que nous achetions les véhicules, je pense même au contraire que nous n'avons absolument rien à voir avec ces véhicules ; nous n'avons engagé aucun acte qui aille dans ce sens, peut-être un écrit du président mais qui ne correspond pas à un acte sur lequel on a délibéré, potentiellement il n'y a rien qui nous lie à l'achat de ces véhicules.

M. Damien BUZZI :

Nous savons qu'il y a suffisamment de documents nous rattachant à ce dossier ; nous nous sommes rapprochés de Madame la Trésorière, tu penses bien, qui nous a conduit à la finalité de cette transaction. Nous avons tout de même fait appel à nos partenaires institutionnels, pour pouvoir vous proposer cette délibération ; ce n'est pas de gaieté de cœur que nous vous la proposons, de revenir sur une décision qui avait été prise par le bureau précédent.

Finalement, on se rend compte que c'est un service qui ne fonctionnera pas, et bien évidemment cela engendre un coût important pour le syndicat mais c'est pour nous, vraiment, la meilleure solution et la moins onéreuse de toutes les options possibles pour se sortir de ce dossier.

L'acquisition à 60 000 € nous paraît être une aberration, et jamais nous ne vous aurions proposé cela, il faut que l'on arrive à sortir de ce dossier, une bonne fois pour toute, et nous vous proposons ce soir, la meilleure des options possibles.

C'est un sujet qui a bien évidemment été évoqué à la commission finances.

Ce n'est pas une délibération simple et facile à vous proposer de revenir sur des décisions prises au mandat précédent, c'est le choix que l'on a décidé de faire aujourd'hui, de sortir, je pense par le haut, de ce dossier et qui pourrait nous amener à devoir investir dans des véhicules qui ne serviront pas au syndicat.

Y a-t-il d'autres remarques à ce sujet ?...

M. Michel DALIBON :

...Nous allons donc passer aux voix...

Nous avons donc M. Jean-Jacques BERNARD qui vote contre, Monsieur Patrick JACQUES et Monsieur Bernard CRETON qui s'abstiennent.

Ce qui nous fait une approbation de cette délibération à la majorité avec 2 abstentions et une voix contre.

Provision pour risques et charges

M. Michel DALIBON :

Dans le cadre du transfert du TAD à la société Interval qui est intervenu le 18 avril 2021, nous avons demandé que l'ensemble du personnel soit repris par cette société.

Interval ayant refusé catégoriquement de reprendre le personnel titulaire, nous avons bloqué la signature de la convention qui devait nous lier à eux pour la prise en charge des frais de fonctionnement du TAD.

Devant ce refus, nous avons émis un titre à payer par Interval pour 42 596.20€ représentant les charges de personnel de nos 3 agents pour la période du 19 avril au 31 décembre 2021. En sachant qu'au 19 avril 2022, ils seront repris et indemnisés par le centre de gestion.

Etant donné que nous ne pouvons pas prévoir l'issue du bras de fer que nous avons engagé avec Interval, si nous enclenchons un contentieux, le groupe Transdev ayant un service d'avocat très puissant (bien plus que nous), il nous est paru judicieux de provisionner les 42 596.20€ au cas où nous ne pourrions pas en obtenir le versement.

Nous avons donc émis un titre à l'intention d'Interval, et en même temps nous vous proposons de provisionner la même somme pour le cas où le titre ne serait pas recouvert par Interval.

Nous avons posé la question à Madame la Trésorière, qui était favorable au fait de déduire ce titre sur le montant de notre participation au transport à la demande.

Nous vous proposons donc de nous permettre de passer cette somme en provision.

Avez-vous des questions ?

Madame Martine PRE :

Est-ce qu'il ne faudrait pas faire des démarches auprès d'un avocat pour le transfert de ces 3 agents fonctionnaires afin de récupérer les sommes dues ?

M. Damien BUZZI :

Aujourd'hui, on est sur un bras de fer avec le transporteur qui est Interval. Nous avons une lecture différente des textes. Pour le coup, il faudrait ester en justice et avoir une position d'un juge à ce sujet que nous n'aurons pas avant un an ou 2 ans...

Madame Martine PRE :

... Est-ce que vous avez pris attache auprès des avocats pour défendre le syndicat...

M. Damien BUZZI :

... On n'a pas entamé la démarche de contester la lecture des textes, et c'est pour cela que nous avons pris cette position d'émettre le titre, nous permettant ainsi de déduire de notre cotisation ce titre qui ne sera pas honoré par Interval.

M. Michel DALIBON :

Il est vrai que nous pourrions engager une procédure mais nous aurions des frais d'avocat très onéreux, et nous avons encore une fois choisi la solution financière la plus économique pour le syndicat.

M. Damien BUZZI :

Vous le savez, à l'horizon de l'attribution des appels d'offres, il se peut que ce ne soit plus Interval Transdev qui devienne l'opérateur de notre réseau. Et si tel était le cas, Interval ne générerait plus notre réseau, et ce bras de fer n'aura servi à rien, car dans un an le réseau sera attribué, et c'est donc la meilleure solution financière que l'on ait trouvée, encore une fois.

M. Michel DALIBON :

Plus de questions... ?

Non..., qui est contre ?... Qui s'abstient... ?

Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Transfert des fonds des dossiers comptables de SITCOME sur SiYonne

M. Michel DALIBON :

Le budget Siyonne concerne presque exclusivement les charges du TAD (nous avons juste en plus la location de vélos), et il se trouve donc systématiquement en déficit ; déficit que nous comblons par un transfert du budget SITCOME.

Ce transfert est, chaque année, prévu au BP puis ajusté au BS sans qu'il y ait d'autres délibérations.

Cette année, notre Trésorière Principale, nous a informé que nous aurions dû tous les ans proposer une délibération à notre comité syndical pour pouvoir effectuer ce transfert entre les 2 budgets.

Nous vous demandons donc de vous prononcer sur la possibilité de virer la somme de 138 200€ représentant ce qui est inscrit au BP et au BS 2021 du budget SITCOME sur le budget SIYONNE ; bien entendu, nous ne virerons que ce qui est nécessaire pour ne pas avoir un budget SIYONNE déficitaire.

C'est déjà inscrit dans les budgets, mais Madame la Trésorière nous demande de prendre une délibération spécifique à fin d'entériner ces écritures budgétaires ; ceci n'a qu'un caractère très comptable.

Qui est contre ? ... Qui s'abstient... ?

Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Décisions modificatives

M. Michel DALIBON :

Ces décisions modificatives concernent d'une part les 2 délibérations que je viens de vous présenter sur les siyonnettes et le transfert des charges de TAD et d'autre part quelques ajustement sur les chapitres O11 et 65. Là encore, il nous a été demandé par notre Trésorière Principale de justifier ces décisions modificatives.

Vous avez à la fin de cette délibération le montant par article des sommes à ajuster.

Des questions ?

... Non. Qui est contre ? ... Qui s'abstient... ?

Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Emprunt Maison de la Mobilité

M. Michel DALIBON :

Afin de financer les travaux de la Maison de la Mobilité, nous avons prévu au budget 2021 de contracter un emprunt de 240 000€.

Cet emprunt de 240 000€ vient en complément de celui de 700 000€ sur 25 ans, contracté en 2018 et de celui de 280 000€ sur 5 ans en attente de la récupération du FCTVA.

A aujourd'hui, le coût global de cette construction peut être estimé à 1 800 000€ HT soit 2 150 000€ TTC.

Nous avons obtenu une subvention de l'Etat de 413 850€, une d'IDFM de 28 5000€ et une dernière de 44 000€ de Certinergy dans le cadre d'un programme d'isolation.

Le reste à charge pour le SITCOME en tenant compte de la récupération du FCTVA sera de l'ordre de 1 057 000€ financés par 2 emprunts sur 25 ans pour 940 000€ ; le reste soit 117 000€ ayant été autofinancé.

Nous avons donc contacté 3 banques (le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et La Banque Postale) afin d'avoir la meilleure proposition.

La Banque Postale n'ayant pas donné suite malgré nos différents appels, nous vous détaillons les 2 propositions qui nous ont été faites et vous proposons de retenir le Crédit Agricole avec un taux de 0.79% et des frais de dossier pour 240€ pour un emprunt de 240 000€ sur 25 ans, engageant le SITCOME à hauteur de 265 254,64 € ; alors que la caisse d'épargne proposait un taux d'intérêt à 1,11 % des frais de dossier identique et un remboursement total du crédit pour 276 159,25 €.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre... ? Qui s'abstient... ?

Personne, cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Autorisation donnée au Président d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 sur les deux dossiers comptables « SITCOME » et « Carte SiYonne ».

M. Michel DALIBON :

Comme chaque année et conformément à la possibilité qui nous en est donnée, nous vous proposons d'autoriser le Président à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 à hauteur de 25% de celles prévues au budget 2021.

Ces autorisations sont détaillées par articles et correspondent à 33 350€ pour le budget SITCOME soit 2 500€ à l'article 2183, 5 800€ à l'article 2184 et 25 050€ à l'article 2313.

Pour le budget SiYonne, nous vous proposons une autorisation de 17 200€, soit 5 525€ à l'article 2135 et 11 675€ à l'article 2138.

Ce sont des sommes qui peuvent vous paraître particulièrement basses par rapport à notre budget, mais vous le savez, ces sommes sont calculées hors restes à réaliser, à peu près à hauteur d'1 700 000 €, et qui ne rentre pas dans le calcul des 25 % de ces autorisations.

Avez-vous des questions ?

... Non... Qui est contre ?... Qui s'abstient... ?

Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Règlement intérieur Gare routière de Montereau F-Y

M. Alain DEMELUN :

Vous avez tous été destinataires du règlement intérieur de la gare routière de Montereau que nous vous proposons.

Suite aux travaux effectués en 2019, 2020 et 2021 de réfection sur notre gare routière, et en tant que gestionnaire de la gare routière de Montereau, aux nouvelles réglementations régissant les gares routières et préconisées par IDFM, nous vous proposons de reprendre le règlement intérieur de la gare routière de Montereau-Fault-Yonne.

Je peux si vous le désirez, vous faire un rapide résumé de ce règlement intérieur...

M. Damien BUZZI :

... ou bien voire même nous lire entièrement le règlement intérieur...

Brouhaha dans la salle, des rires s'élèvent

M. Damien BUZZI :

... Euh, non je plaisante bien sûr...

M. Alain DEMELUN :

... Ou alors répondre directement à vos questions si vous en avez... ?

M. Mathias VIGIER :

On se disait justement qu'il ne devait y en avoir qu'un qui aurait lu ce règlement de 9 pages, ce serait donc toi...

Des rires s'élèvent dans la salle

M. Alain DEMELUN :

Avez-vous des questions ? Vu qu'il n'y a pas d'observations, Monsieur le Président, nous pouvons passer au vote...

M. Damien BUZZI :

Parfait... Qui est contre... ? Qui s'abstient... ?

Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Règlement intérieur Comité syndical du SITCOME

M. Damien BUZZI :

Dans le même état d'esprit, je vous propose d'entériner le règlement intérieur des comités syndicaux du SITCOME.

J'imagine que vous avez eu tous une lecture très attentive de ce règlement, qui reprend l'organisation générale de nos réunions, ce qui est autorisé ou non, et justement je vais y revenir dans les questions diverses, la périodicité et les réunions de bureau, de nos comités syndicaux.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui s'abstient... ? Qui est contre... ?

Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

M. Damien BUZZI :

Vous avez tous lus le règlement intérieur de notre comité.

Pour toutes les questions diverses, je vous remercie de me poser vos questions au moins 2 jours ouvrés avant la tenue de la séance, afin de tenir compte du protocole et de le respecter, nous laissant ainsi les moyens techniques de pouvoir faire des recherches et de vous apporter des réponses à vos questions.

Jean-Jacques, tu as une question ?

M. Jean-Jacques BERNARD :

Ce n'est pas une question mais une information...

J'ai eu l'occasion de rencontrer Monsieur le Maire de Villeneuve la Guyard cet après-midi, qui sollicite le SITCOME depuis de très nombreuses années, afin de pouvoir obtenir des services sur notre réseau, et vu que nos bus traversent sa commune régulièrement.

Il s'avère qu'il a fait de gros travaux sur sa gare routière, et dans son programme électoral, il avait inscrit le fait qu'il serait possible de rejoindre le syndicat.

Aussi, il aimerait rencontrer les membres du bureau, afin de voir dans quelle mesure il serait possible de rattacher leur commune à notre syndicat.

Je vous suggère donc fortement de prendre contact avec Monsieur le Maire et de convenir d'un rendez-vous.

M. Michel DALIBON :

C'est une excellente nouvelle. Il est vrai que c'est toi qui avais débuté les toutes premières démarches ; il serait vraiment bien pour le syndicat que la commune adhère car déjà à l'époque, nous avions eu une autorisation du département voisin, pour permettre à cette commune limitrophe de bénéficier des services de notre réseau.

M. Damien BUZZI :

Tu as complètement raison, Jean-Jacques, il est vrai que nous en avons parlé au mandat précédent, et cela serait judicieux car effectivement les bus font demi-tour sur la commune, voir même traversent complètement la commune, sans pouvoir s'arrêter.

Bien évidemment, nous allons prendre contact avec le maire de Villeneuve la Guyard, et nous verrons pour orchestrer et organiser avec lui les choses.

Je voudrais également voir avec vous, pour proposer une mobilité supplémentaire, bien évidemment en complément de nos lignes régulières de bus et du transport à la demande.

Je voudrais vous parler de l'autopartage. C'est un sujet que j'aimerais que nous puissions aborder et je voudrais vous en faire une toute première présentation.

La plupart du temps, nous parlons d'autopartage dans les grandes villes, mais il faut savoir que ces services se développent également dans nos petites communes car finalement, l'autopartage c'est la mise en commun d'un véhicule au profit de différents utilisateurs ; ce service pourrait prendre différentes formes, et être un atout supplémentaire à la mobilité de nos administrés.

J'ai un peu étudié cette forme de mobilité, et nous retrouvons deux sortes d'autopartage ; la première qu'ils appellent en boucle, qui est un système reposant sur une récupération et une restitution du véhicule au même point ; on pourrait parler de station, l'usager réservant le véhicule à l'avance pour une durée prédéfinie, soit entre particuliers alors même que des administrés utilisent leur véhicule pour faire toujours le même trajet et partagent cette information et leurs moyens de locomotion avec d'autres administrés.

M. Mathias VIGIER :

Un peu comme bla-bla car...

M. Damien BUZZI :

Ce serait un peu différent de bla-bla car, même si on peut faire appel à bla-bla car, on partirait vers un système qui serait plus intercommunal et nous pourrions apporter notre pierre à l'édifice en facilitant les choses grâce au syndicat.

Par exemple, à Fontainebleau, certains usagers utilisent l'autopartage car la ville a mis en place un parking particulier pour faciliter la prise en charge des usagers, à proximité de la gare. Cela facilite l'organisation et le fait de trouver un espace dédié à ce mode de fonctionnement, permet de mieux organiser l'autopartage et la mobilité partagée.

Lors du 2^e comité syndical, nous avons créé des commissions. Je pense que nous devrions réunir cette commission que nous avons intitulé « le développement des réseaux », afin de pouvoir étudier la mise en place d'un service tel que celui-ci d'autopartage.

Sont inscrits à cette commission Alain DEMELUN, Michel DALIBON, Jean-Luc BAILLET, Sofiane REGUIG, Marie-Thérèse FLORENCE, Mathias VIGIER et Stéphanie PRISE.

Je vous propose donc que l'on planifie une date pour organiser cette commission et que l'on puisse discuter de cette proposition. Bien évidemment, chacun pourra venir avec les informations qu'il aura pu obtenir sur le sujet ; afin que l'on puisse en débattre en commission afin de connaître si le sujet peut être intéressant pour la mobilité de nos administrés : imaginez un concept, quels sont les coûts qui pourraient être pris en charge, comment aider et mettre en place une mobilité évolutive.

J'aimerais que l'on développe la réflexion sur ce sujet de l'autopartage, en convoquant à la rentrée, cette commission de développement des réseaux.

Je vous propose que nous échangions par mail afin de trouver une date qui satisfera à l'ensemble.

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

Pourrions-nous savoir où aura lieu et se tiendra cette commission ?

M. Damien BUZZI :

Elle n'a pas encore eu lieu et ne s'est pas encore réunie mais bien évidemment nous vous solliciterons pour trouver un lieu nous permettant de nous réunir.

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

Tout doucement :

J'aimerais bien pouvoir y participer..., ce serait bien si cela se tenait à Thourry... c'est intelligent comme démarche...

M. Pascal MARTINEZ :

S'adressant à Madame AMOUR BARRAULT :
Je pense que les membres de la commission ont déjà été nommés.

Voilà, c'est une réflexion que j'aimerais bien que nous puissions avoir sur ce système d'autopartage dont nous pourrions faire bénéficier nos administrés.

D'autres questions ?

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Lors d'un dernier comité syndical, nous avons abordé le fait de la mise en place d'un nouveau service de TAD au 1^{er} janvier 2022 avec des fiches horaires, sauf à ce que j'ai mal compris... Va-t-on avoir une distribution ou une information sur ces horaires ?

M. Damien BUZZI :

Effectivement Jean-Pierre, tu m'as devancé, c'est le dernier sujet que je souhaitais vous évoquer, nous sommes en lien hebdomadaire avec Île-de-France mobilité, sur ces sujets de manière à pouvoir obtenir les informations d'organisation et de fonctionnement de ce TAD.

Il semblerait mais ce n'est pas encore officiel, qu'ils sont un petit peu en difficulté avec le transporteur Transdev et l'application des réservations pour mettre en place les choses au 1^{er} janvier.

Ils auront peut-être besoin d'un délai supplémentaire d'un mois pour mettre en application ces nouvelles mesures, et de ce nouveau fonctionnement de notre transport à la demande.

Ces mesures devraient nous permettre de retrouver un mode de fonctionnement quasi similaire à celui que nous avons précédemment, en tout cas je l'espère, on sera hyper vigilant dès les premiers jours sur la mise en place de ce nouveau service.

Je vous demande surtout de ne pas hésiter à me faire remonter toutes les problématiques que vous pourrez rencontrer, nous faire remonter toutes les réclamations de vos administrés, on ne lâche rien...

On a obtenu ce nouveau mode opératoire avec cette centrale de réservation qui est de nouveau locale, et lorsque l'utilisateur appelle, il tombe sur un opérateur qui se trouve sur Montereau, qui maîtrise et connaît notre territoire ; ce qui n'était pas le cas avec une centrale basée dans le fin fond de la Bourgogne.

On a obtenu du bien mieux, il ne nous reste plus qu'à être présent, afin de vérifier que les améliorations promises ont bien été opérées.

Ce qui est inscrit sur le papier est très bien, à nous de vérifier, que tout va bien...

M. Jean-Pierre PAVIOT :

...Il y a aura quelques couacs au début, il ne faut pas rêver...

M. Damien BUZZI :

Avez-vous des questions ?

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Nous avons eu un problème avec les bus, il y a quelques temps.

Le matin, la correspondance ne se faisait pas, nous avons trois bus qui arrivent, et le départ du troisième se faisait avant l'arrivée des deux autres.

Ce qui fait, que des enfants se sont retrouvés « sur le carreau ».

A priori, c'était un problème de chauffeur.

M. Damien BUZZI :

C'est effectivement un problème que nous avons avec le transporteur car nous n'arrivons pas à obtenir les informations en temps réels, en « direct » et nous ne sommes informés des problèmes que bien plus tard.

C'est un cas de figure qui n'est pas négligeable car laisser les enfants sur le bord de la route avec ce que cela peut engendrer comme problématique ; nous avons eu la même chose sur Forges, et là, c'est le chauffeur qui ne s'est pas réveillé, et on l'apprend que 24 voire 48 heures après...

Nous sommes bien d'accord, cela met en difficulté autant les jeunes qui ne peuvent pas aller à la fac que les usagers qui prennent le train.

Mais, nous avons un opérateur solide et sérieux, et nous finissons toujours par obtenir les réponses.

D'ailleurs, nous sommes en train d'améliorer les choses sur Cannes-Ecluse, également nous avons résolu des problématiques sur Varennes...

M. Jean-Pierre PAVIOT :

... mais cela s'est arrangé sur Marolles, je vérifie tous les matins...

M. Damien BUZZI :

Le principal c'est de nous faire remonter immédiatement tous les problèmes que vous rencontrez afin que nous puissions intervenir le plus rapidement possible pour solutionner voire résoudre le problème.

Si c'est résolu, Jean-Pierre, on n'en reste là, mais il ne faut pas hésiter à nous communiquer l'information...

M. Jean-Pierre PAVIOT :

... on ne sait jamais si cela recommence...

M. Damien BUZZI :

Nous allons planifier notre prochain comité syndical début voire milieu du mois de février, aussi parmi vous y aurait-il une commune qui accepterait de nous accueillir ; nous sommes déjà allés dans de nombreuses communes mais il nous reste encore quelques communes à visiter...

M. Pascal MARTINEZ :

Nous voudrions vous accueillir à Thourry-Ferrottes.

M. Damien BUZZI :

Eh bien voilà, c'est parfait, on prend note et merci de cette proposition.

Également je tenais à remercier Mathias de nous avoir accueilli ce soir dans cette salle d'Echouboulains ; l'accueil est très chaleureux et nous y sommes très à l'aise...

M. Mathias VIGIER :

... Oui, d'ailleurs, nous espérons boire et manger un petit peu...

Rires dans la salle

M. Damien BUZZI :

Pour le coup, je suis vraiment désolé mais les mesures sanitaires obligent, nous ne sommes toujours pas autorisés ...

Djamila AMOUR-BARRAULT :

... Également, je voulais remercier nos chauffeurs du TAD, car sans eux le TAD ne fonctionnerait pas.

M. Damien BUZZI :

C'est gentil merci pour eux, il est vrai que nous essayons de résoudre les dysfonctionnements, et quand ça va bien, il est vrai que c'est bien de l'indiquer également.

Djamila AMOUR-BARRAULT :

On a quand même beaucoup de chance d'avoir ce service-là. On pourrait leur donner une prime ou quelque chose...

M. Damien BUZZI :

Pour le coup nous ne pouvons plus rien leur donner car ils sont sortis du SITCOME et ce ne sont plus nos salariés. Mais nous leur transmettrons votre message.

Et puis, ils sont partis dans une structure beaucoup plus importante que la nôtre et je pense qu'ils auront bien plus d'avantages que ce que nous, nous pouvions leur donner...

Djamila AMOUR-BARRAULT :

... je l'utilise tous les jours et je vois aussi les difficultés qu'ils ont sur le terrain et les efforts qu'ils font pour les résoudre...

M. Damien BUZZI :

Ils sont entrés par la petite porte dans le gros groupe Transdev, groupe international, qui peut leur ouvrir beaucoup d'autres portes et leur offrir une évolution de carrière bien plus prometteuse. D'ailleurs, certains ont déjà bénéficié de sérieux avantages puisque déjà 2 opérateurs qui venaient du SITCOME ont passé leur permis bus. Ils sont vraiment dans une grosse structure et ils ont bien plus d'avantages avec un très gros comité d'entreprise.

D'autres questions ? ... Non, ...

Et bien, voilà, ce comité syndical prend fin, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver lors d'un prochain comité syndical.

La séance est close à 20h15.

Compte rendu approuvé en séance du 17 février 2022.

Signature M Lionel VALLEE, secrétaire de séance.



